VOTRE DOMICILE DEVRAIT ÊTRE UN LIEU



SÛR.

Vous vous sentez menacé dans votre propre foyer?

Vous êtes incapable de vous débarrasser d'invités indésirables?

Vous avez le droit de reprendre possession de votre domicile.

QU'EST-CE QU'UNE PRISE DE POSSESSION DE DOMICILE?

Il y a prise de possession de votre domicile si un ami, un membre de votre famille ou quelqu'un d'autre que vous connaissez s'empare de votre lieu de résidence. Cette personne peut se servir de votre domicile pour y dormir, pour vendre de la drogue ou pour mener d'autres activités illégales, et elle peut vous voler des biens. Comme locataire, vous êtes responsable de ce qui se passe chez vous.

N'importe qui peut être victime d'une prise de possession de domicile : vous même, un voisin ou une personne que vous aimez. Demandez de l'aide au besoin. Il est important de reconnaître les signes de prise de possession de domicile et de savoir ce qu'on peut faire à ce sujet.

LES PERSONNES QUI CHERCHENT À S'EMPARER D'UN DOMICILE VONT :

- Demander à coucher sur le sofa;
- Donner de la drogue ou effacer vos dettes;

- Offrir des faveurs sexuelles;
- Offrir une protection.

LES PERSONNES QUI SE SOUCIENT DE VOUS NE VONT PAS :

- Vous demander vos clés;
- Manger toute votre nourriture;
- Prendre votre téléphone;
- Vous menacer ou vous faire du mal;
- Prendre de douches chez vous sans votre permission;
- Vendre de la drogue ou d'autres marchandises illégales chez vous;

- Vous voler des biens;
- Vous agresser sexuellement;
- Vous forcer à quitter votre domicile.

RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Ne laissez pas des personnes faire du trafic de drogue chez vous;
- N'accueillez pas un trop grand nombre de personnes chez vous à la fois;
- Ne donnez jamais votre téléphone ni vos clés à qui que ce soit.

Si vous pensez qu'un voisin ou qu'une personne que vous connaissez est en danger, demandez de l'aide. Ne laissez personne s'emparer de leur domicile ni du vôtre.

MESURES À PRENDRE

- Ne cachez pas la situation.
- Sortez, si vous le pouvez.
- Appelez:
 - Quelqu'un en qui vous avez confiance;
 - Votre préposé aux services de soutien à la personne;
 - Le propriétaire de votre logement;
 - » Le Service de police d'Ottawa, au 613-236-1222, poste 7300.
- Si vous pensez que votre vie est en danger, faites le 911.

DEMANDEZ DE L'AIDE, NE LAISSEZ PAS D'AUTRES PERSONNES PRENDRE POSSESSION DE VOT